



Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'ACTUALITÉ de la CCIVS

Communauté de Communes Isle Vern Salembre

OCTOBRE 2017

n°1



www.ccivs.fr



Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISLE VERN SALEMBRE

BP 6 - Le Bateau - 24110 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 02 45 82

Courriel : contact@ccivs.fr

Un tour d'horizon de la CCIVS sur la rentrée communautaire

❖ La rentrée scolaire et les chantiers à venir

Sur le plan scolaire l'accueil des enfants sur l'ensemble des écoles s'est déroulé dans de bonnes conditions. Concernant l'aspect matériel, les travaux prévus ont été réalisés et les équipements indispensables ont été mis en place : mobilier, matériel informatique, fournitures diverses....

Pour ce qui concerne la restauration, des investissements complémentaires ont été effectués pour améliorer les conditions de stockage et de cuisson liées au menu unique, ceci pour répondre à notre obligation de marché public pour l'ensemble des fournitures alimentaires.

Nous avons rencontré les directrices et directeurs d'écoles sur les différents équipements pour s'assurer des bonnes conditions d'accueil des enfants. Tout était donc en place pour garantir la meilleure rentrée possible.

Les bâtiments à vocation éducative: écoles, restaurants scolaires, crèches, centres de loisirs et les piscines font également partie du giron communautaire. Après la rénovation du restaurant scolaire et du centre de loisirs de St Léon sur l'Isle, la réfection du restaurant et de la cuisine de Chantérac, nous poursuivons notre effort en 2018 par la création d'une nouvelle antenne de restauration pour l'école Mounet-Sully de St-Astier. Dès cet automne, nous allons travailler avec les services de l'Etat et du Département sur les projets d'écoles de Douzillac, Sourzac et la reconstruction d'une classe à St Germain du Salembre.

Au delà de ces grosses opérations, beaucoup de choses restent à faire ici et là sur certains de nos équipements éducatifs : mises aux normes, accessibilité, isolations et menuiseries, couvertures, peintures, revêtements de sols, réaménagement des cours et jeux extérieurs. Une bonne partie de nos structures est ancienne et nécessite des interventions importantes.

La question des financements et des aides reste posée.

Seule ombre au tableau l'érosion des effectifs sur de nombreux établissements.

Monsieur l'inspecteur de circonscription qui nous a accompagné le jour de la rentrée, a souligné le côté récurrent de cette situation en Dordogne, au regard du vieillissement de notre population, avec pour conséquence un risque grandissant de fermetures de classes. Cette évolution inquiète fortement l'ensemble des élus, car des fermetures seraient très dommageables pour la qualité de l'enseignement en multipliant les niveaux au sein d'une même classe, mais également pour la vie et la dynamique de nos villages.

❖ Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Pour ce qui concerne l'avenir des TAP (temps d'activités périscolaires) imposés aux collectivités en 2014, leur suppression est désormais laissée au libre choix des collectivités, ceci après avis des conseils d'écoles et décision de la directrice départementale de l'éducation nationale.

Il est à noter qu'aucune évaluation sérieuse jusque là n'a permis d'en démontrer l'efficacité au niveau des apprentissages des enfants.

Par ailleurs, le coût pour la collectivité (100 000€/an) et le retrait prévisible des aides de l'Etat et de la CAF, conduisent les élus de la CCIVS à envisager pour la rentrée 2018 de mettre un terme aux TAP, avec un retour à la semaine de 4 jours pour l'ensemble des écoles communautaires.

Durant cette année scolaire, nous allons préparer le retour aux organisations périscolaires antérieures, avec notamment un accueil sur la journée du mercredi.

Un tour d'horizon de la CCIVS sur la rentrée communautaire

❖ Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Dans les autres secteurs de l'activité communautaire, il faut noter en particulier la poursuite de l'élaboration du PLUi, le nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Après l'étape du diagnostic qui recense l'ensemble des atouts et contraintes de notre territoire, nous allons valider la phase qui décline le projet politique et stratégique des élus sur des aspects aussi importants que la démographie, l'environnement, l'habitat, les mobilités, l'économie.

Des réunions publiques de concertation seront organisées par secteurs géographiques à l'automne. Ensuite dès 2018, nous entrerons dans le vif du sujet avec la définition du zonage à la fois sur le plan cartographique et réglementaire. Ce PLUi va définir pour les 15 ans qui viennent, les grandes orientations de développement et d'aménagement pour le territoire communautaire.

❖ L'urbanisme (instruction du droit des sols)

La communauté de communes assure depuis 2015 les actes d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme informatif et/ou opérationnel et permis de démolir. Cette nouvelle activité a été imposée par l'Etat aux communes qui ne pouvaient pas assumer la mise en place d'un tel service. Il a donc été décidé que la CCIVS s'en occuperait pour les communes.

Il a fallu trouver des locaux et recruter du personnel pour assurer cette nouvelle compétence.

A noter que la CCIVS assure cette mission pour 52 communes de la vallée de l'Isle et que les communes hors CCIVS qui adhèrent à ce service versent une participation au fonctionnement qui est calculée en fonction du nombre d'habitants.

❖ La voirie

Dans le cadre des compétences de la CCIVS, l'entretien de la voirie (près de 600km) occupe une grande place dans nos engagements à la fois financiers et matériels. Des commissions d'élus gèrent, par secteur, les priorités d'interventions. Depuis la création de la CCIVS en 2014, nous avons engagé près de 2,5 millions d'euros de travaux sur nos routes, rues et places. C'est avec le secteur éducatif, la part de l'engagement financier la plus importante de la communauté de communes.

La sécurité sur les routes communautaires reste pour nous une priorité, et malgré les difficultés économiques nous essayons de réduire au maximum les points noirs sur notre réseau.

❖ L'action sociale

L'action communautaire pour la rentrée s'articule également autour de l'action sociale et de l'activité du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Dans une période aussi difficile que celle que nous traversons, nous souhaitons intervenir au plus près des besoins des catégories les plus fragiles de notre population, à savoir les personnes âgées et isolées et les jeunes fragilisés par les difficultés de l'entrée dans l'âge adulte, avec des problématiques d'emplois, d'études, de logement, de mobilité et de survie au quotidien.

Pour s'éloigner des représentations traditionnelles, des raccourcis et optimiser notre action dans les nombreux domaines qui touchent ces catégories d'âge, en partenariat avec la MSA, la CAF, le département, les services de l'Etat, le Pays de l'Isle, nous lançons dès l'automne une étude des besoins sociaux. Cette étude nous permettra d'étayer notre projet d'action communautaire, afin de concrétiser au plus près des besoins de nos habitants notre implication sur le territoire.

IMPÔTS 2017

❖ Particuliers :

Suite à la prise de nombreuses compétences en 2014 (écoles, centres de loisirs, restauration scolaire, piscines, voirie, tourisme, urbanisme...), la CCIVS a désormais des charges très lourdes pour assurer ces services.

N'ayant jamais augmenté les impôts depuis la création de l'intercommunalité, les élus ont dû cette année prendre la décision d'augmenter la **part intercommunale** de 3 points :

Foncier bâti (cf. exemple avis d'impôt 2017 ci-contre - commune de Montrem):

Taux 2016 : 5.73 %

Taux 2017 : 8.73 %

Ce qui correspond à une augmentation de votre cotisation d'environ 50 % :

2016 : 75 €

2017 : 115 €

Taxe d'habitation :

La taxe d'habitation a également subi une augmentation de 3 points sur la part CCIVS :

Taux 2016 : 3.97 %

Taux 2017 : 6.97 %

Cette augmentation peut vous paraître très importante mais les élus communautaires ont pris cette décision en se rapprochant des taux pratiqués par les communautés de communes comparables de Dordogne (population, compétences et fiscalité). cf. tableau ci-dessous :

	TH (taxe d'habitation)	FB (foncier bâti)
CCIVS	6.97 %	8.73 %
CC Pays Vermois (Vergt)	9.76 %	10.12 %
CC Pays Ribéracois	8.93 %	12.24 %
CC Isle Double Landais (Montpon)	6.38 %	8.15 %

❖ Professionnels :

	CFE (contribution financière des entreprises)
CCIVS	25.17 %
CC Pays Vermois (Vergt)	25.97 %
CC Pays Ribéracois	28.73 %
CC Isle Double Landais (Montpon)	25.17 %

IMPÔTS 2017

❖ Votre feuille d'impôt (foncier bâti) :

Département :

24 DORDOGNE

Commune :

295 A MONTREM

TF 2017	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	16,60 %	%	5,73 %	24,50 %	%	16,16 %	%	
Taux 2017	16,60 %	%	8,73 %	25,60 %	%	16,16 %	%	
Adresse								
Base ①	1317		1317	1317		1317		
Cotisation	219		115	337		213		884
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisations								
2016	218		75	321		212		
2017	219		115	337		213		
	219		115	337		213		884
Variation ④	+0,46		+53,33	+4,98		+0,47		

Vous pouvez constater que le taux de la CCIVS a fortement augmenté en 2017 (8.73 % en 2017 contre 5.73 % en 2016), mais celui-ci reste très inférieur aux taux des communes et du département.

❖ Les taux d'imposition des communes (foncier bâti) :

	Taux des communes de la CCIVS
Beauronne	18 %
Chantérac	17.59 %
Douzillac	17.41 %
Grignols	23.45 %
Jaure	7.28 %
Léguillac-de-l'Auche	15.08 %
Montrem	16.60 %
Neuvic	13.70 %
Saint-Aquilin	17.34 %
Saint-Astier	39.84 %
Saint-Germain-du-Salembre	16.48 %
Saint-Jean-d'Ataux	14 %
Saint-Léon-sur-l'Isle	21.28 %
Saint-Séverin-d'Estissac	10.38 %
Sourzac	17.07 %
Vallereuil	18.72 %

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC)

Les communes ont transféré à la Communauté de Communes des charges importantes aussi bien en **fonctionnement** (personnel, entretien, eau, gaz, électricité, fournitures, carburant, ...) qu'en **investissement** (travaux, matériel, véhicules, mobilier, informatique...) dans les domaines suivants qui correspondent aux compétences transférées à la CCIVS en 2014 :

- 16 écoles
- 2 crèches collectives + 1 crèche familiale
- 7 centres de loisirs
- 12 cantines
- 2 offices de tourisme
- 2 piscines
- l'aire d'accueil des gens du voyage
- l'action sociale : portage de repas, emploi...
- le développement économique : zones d'activités...
- l'urbanisme : permis de construire, plan local d'urbanisme...
- la gestion des déchets : collecte, déchèterie, compostage...
- 600 km de voirie communautaire
- l'entretien et la rénovation des bâtiments
- l'entretien des 363 km de chemins de randonnée et de la véloroute voie verte
- ...

Afin que la communauté de communes puisse assurer tous ces services, les communes reversent une somme à la CCIVS d'après le coût calculé par chaque commune en 2012 avant le transfert des compétences à l'intercommunalité. Il est important de noter que ce montant n'a jamais été recalculé depuis et qu'aujourd'hui une réflexion est menée sur la revalorisation des sommes versées par les communes.

Attributions de compensation (cf. tableau ci-contre) :

Ce tableau vous indique les montants que versent les communes (colonnes 2 et 3) à la CCIVS, mais aussi ceux reversés par la communauté de communes (colonne 1) aux communes.

La colonne 4 correspond au montant réel versé par les communes à la CCIVS après déduction de la FPU (colonne 1) que la CCIVS reverse aux communes.

En effet, le FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) ancienne taxe professionnelle que percevait les communes est désormais perçue par la CCIVS, mais celle-ci la reverse chaque année aux communes.

Aujourd'hui, c'est une évidence que de constater au regard des dépenses importantes supportées par la CCIVS au profit des communes, que ces dernières une fois délestées des charges les plus lourdes s'en sortent beaucoup mieux.

Il pourrait donc être nécessaire de revoir à la hausse le montant des contributions des communes au financement des compétences assurées par la CCIVS. C'est une question de solidarité intercommunale et la grande majorité des communes le comprennent et s'inscrivent naturellement dans cette logique de façon à assurer le bon fonctionnement et la pérennité de nos services.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC)

Attributions de compensation (AC) versées par les COMMUNES à la CCIVS

	1	2	3	4
	FPU (ex-Taxe Professionnelle) versée par la CCIVS aux communes	Compensations versées par les communes à la CCIVS pour les investissements communautaires y compris le matériel voirie et écoles	Compensations versées par les communes à la CCIVS pour le fonctionnement de ses services	Solde des compensations que les communes versent à la CCIVS
	Montant annuel	Montant annuel	Montant annuel	Montant annuel
Montants gelés depuis 2012				
Beuronne	9 704	13 783,30	76 220	80 299,30
Chantérac	16 542	22 944,90	120 330	126 732,90
Douzillac	9 267	33 456,20	180 674	204 863,20
Grignols	10 032	23 313,00	151 566	164 847,00
Jaure	1 361	6 094,10	18 837	23 570,10
Léguillac de l'Auche	13 467	38 977,70	165 634	191 144,70
Manzac sur Vern	18 188	24 131,00	143 241	149 184,00
Montrem	198 223	51 861,20	309 907	163 545,20
Neuic	360 123	151 861,70	870 872	662 610,70
St Astier	867 456	229 817,10	1 731 041	1 093 402,10
St Aquilin	5 519	20 940,80	115 215	130 636,80
St Germain du Salembre	69 997	37 464,40	153 909	121 376,40
St Jean d'Ataux	4 670	5 071,60	9 619	10 020,60
St Léon sur l'Isle	148 410	84 090,40	450 926	386 606,40
St Séverin d'Estissac	1 480	3 517,40	12 512	14 549,40
Sourzac	109 595	46 053,40	210 550	147 008,40
Vallereuil	11 971	11 452,00	35 946	35 427,00
Total budget	1 856 005	804 830,20	4 756 999	3 705 824,20

FPU : Fiscalité Professionnelle Unique

Colonne 2 : les investissements comportent des montants concernant la voirie et les bâtiments (cf. tableau page 8), ainsi que le matériel.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC)

Investissements TRAVAUX de VOIRIE

	Montant réalisé par la CCIVS sur 3 ans de 2015 à 2017	Attributions (AC) versées pour 3 ans par les communes
Beauronne	60 345 €	23 952 €
Chantérac	99 383 €	39 870 €
Douzillac	108 248 €	58 134 €
Grignols	90 283 €	40 509 €
Jaure	41 441 €	10 590 €
Léguillac-de-l'Auche	126 738 €	67 728 €
Montrem	189 477 €	90 117 €
Neuvic	312 998 €	263 883 €
Saint-Aquilin	142 668 €	36 387 €
Saint-Astier	539 918 €	399 342 €
Saint-Germain-du-Salembre	104 288 €	65 100 €
Saint-Jean-d'Ataux	28 967 €	8 814 €
Saint-Léon-sur-l'Isle	200 144 €	146 121 €
Saint-Séverin-d'Estissac	38 225 €	6 111 €
Sourzac	120 875 €	80 025 €
Vallereuil	64 791 €	19 899 €
Total	2 268 789 €	1 356 582 €

Investissements TRAVAUX BÂTIMENTS

	Montant réalisé par la CCIVS sur 4 ans de 2014 à 2017	Attributions (AC) versées pour 4 ans par les communes
Beauronne	9 296 €	9 892 €
Chantérac	19 452 €	16 468 €
Douzillac	8 182 €	24 016 €
Grignols	42 937 €	16 732 €
Jaure	0 €	4 372 €
Léguillac-de-l'Auche	6 357 €	27 980 €
Montrem	48 520 €	37 228 €
Neuvic	122 542 €	109 012 €
Saint-Aquilin	6 119 €	15 032 €
Saint-Astier	340 155 €	164 972 €
Saint-Germain-du-Salembre	6 922 €	26 892 €
Saint-Jean-d'Ataux	0 €	3 640 €
Saint-Léon-sur-l'Isle	142 270 €	60 364 €
Saint-Séverin-d'Estissac	0 €	2 524 €
Sourzac	15 260 €	33 056 €
Vallereuil	0 €	8 220 €
Total	768 012 €	560 400 €